

7. POLITIQUE DU PAYSAGE, DES SITES ET DU PATRIMOINE

Le terme de paysage se prête à de multiples interprétations : les oppositions entre les visions naturalistes et culturelles, les débats concernant son caractère objectif ou subjectif, etc. reflètent la complexité et la richesse d'une notion qui traite aussi bien des espaces vus que vécus, bâtis que non bâtis, hérités que projetés.

Dans le cadre du plan directeur communal, le paysage n'est pas abordé en tant que domaine particulier, mais comme une **démarche transversale**. En effet, que ce soit au travers d'un aménagement routier, de la réalisation d'un équipement ou du développement d'un quartier, la dimension paysagère doit faire partie de la démarche de projet. Dans cette perspective, il s'agit moins de *contraindre* que de *convaincre*. Les chapitres suivants mettent ainsi en évidence les richesses paysagères et patrimoniales que l'on trouve sur la commune et qui doivent alimenter la réflexion lors de chaque projet.

7.1 Structure paysagère



Vue du chemin de la Savonnière.



Vue de la route de Thonon.

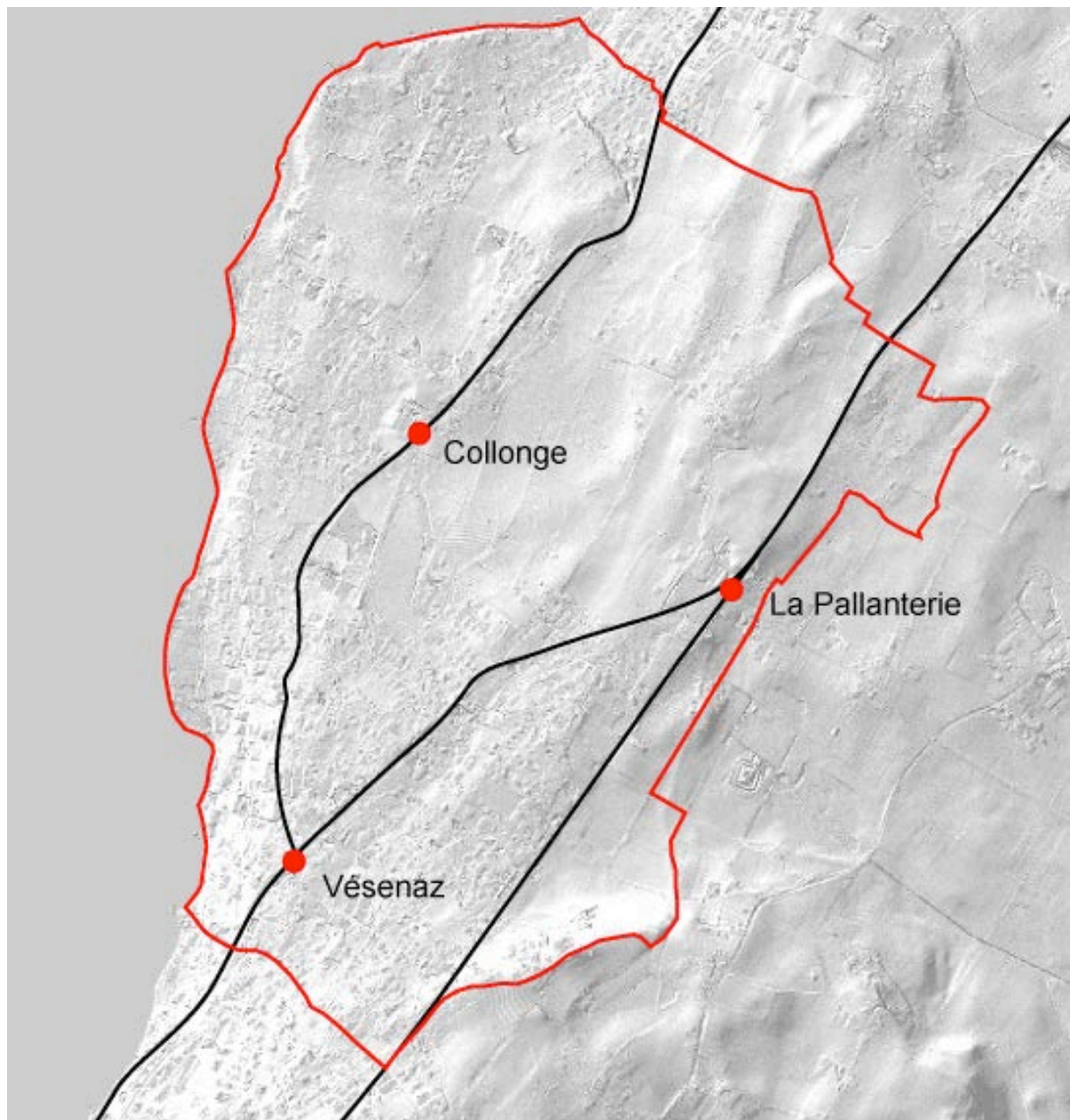
Les éléments caractéristiques de la structure paysagère de la commune définissent les principaux enjeux :

La **topographie** générale est caractérisée par plusieurs petits crêts, parallèles au lac, au nord-est de la commune, un plateau où se situe Collonge et un coteau en pente douce plongeant vers le lac. La grande majorité de la zone de villa se situe sur ce coteau, du lac à La Capite et jusqu'à Collonge. Avec des vues sur le lac et le Jura, bien que la densité de l'arborisation des propriétés limite souvent les points de vue. La relation avec le paysage lointain constitue néanmoins une valeur paysagère et à ce titre *les vues encore existantes devraient être préservées*.

Le territoire communal, en dehors des localités, se divise en deux grandes entités : la zone de villas et les terres cultivées.

Les **villas**, qu'elles soient en zone 5 ou en zone agricole sont souvent entourées d'un jardin planté. Et même si les espèces exotiques prisées pour leur croissance rapide ou leur valeur ornementale ont souvent remplacé les espèces indigènes, à la pousse plus lente mais au port plus majestueux, il subsiste de très beaux spécimens disséminés sur le territoire.

En outre les haies vives et les bosquets qui ponctuent les parcelles des villas, toutes espèces confondues représentent une qualité paysagère indéniable.



Topographie communale, source : SITG

Les **terres cultivées** représentent en 2005 environ 30 % de la surface totale de la commune. Les grands champs et les vergers, outre leur valeur paysagère intrinsèque, offrent au promeneur des dégagements visuels très intéressants sur le lac, le Salève et le Jura.

7.2 Atlas du territoire genevois



Extrait de l'atlas du territoire genevois, La Pallanterie

En superposant le cadastre napoléonien (1806-1818) sur le plan d'en semble actuel, cet atlas permet de mettre en évidence les éléments permanents et persistants⁶ du territoire.

La carte ci-après met ainsi en évidence la permanence de nombreux tracés de routes et chemins, du tissu bâti villageois et du parcellaire agricole dans la partie est du territoire.

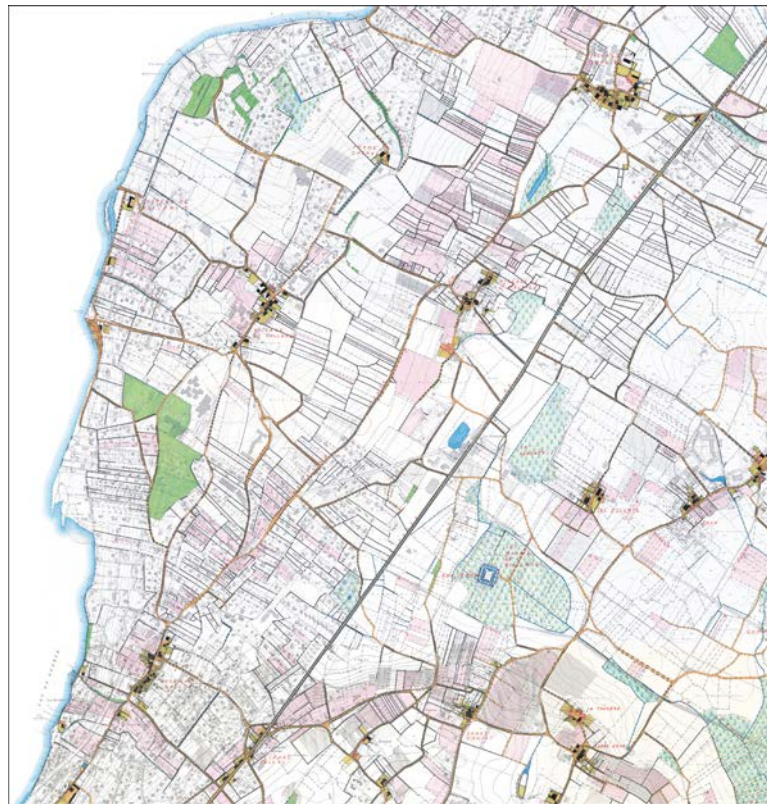
Il apparaît également que tout le secteur nord-est du territoire (entre le hameau de Saint-Maurice et le lieu-dit de La Repentance) était en grande partie recouverte de hutins (ancienne forme culturale associant vignes, vergers et culture de céréales). La reconstitution de telles formes d'exploitation agricole constituerait un intéressant témoignage du paysage d'autrefois.

Permanences du cadastre napoléonien

- Limites parcellaires permanentes
- - - Limites parcellaires persistantes
- Limites parcellaires disparues
- Bâti permanent (implantation)
- ▨ Bâti disparu

Voies de communication, hydrographie, affectations figurant sur le cadastre napoléonien

- Voies de circulation, cours, places
- Cours d'eau, bassins, étangs
- Marais
- Bois
- Jardins
- Vignes



Atlas du territoire genevois, CRR-IAUG

⁶ La permanence se réfère au caractère invariable d'un élément qui se retrouve de manière identique aux deux époques. La persistance introduit l'idée d'un changement-transformation, avec des éléments du tissu qui se sont substitués à d'autres, tout en gardant la même position sur le terrain.

7.3 Sites archéologiques

Le territoire communal comprend deux **sites archéologiques fouillés ou partiellement fouillés**, l'église Saint-Léger, à Collonge (Co 01) et le site de l'ancienne abbaye cistercienne de Bellerive, au chemin du Milieu 39B (Co 04). La commune compte encore 4 **sites connus**, dont :

- > Deux stations lacustres à la Pointe-à-la-Bise et à Bellerive (Co 02, Co 03).
- > Un drain romain au chemin du Pré-d'Orsat (Co 08).
- > Un établissement gallo-romain au lieu dit « sur la villa », chemin de Blémant (Co 09).

et 4 **sites présumés** :

- > Eglise Saint-Maurice et nécropole au lieu-dit « le Cimetière » (Co 05).
- > L'ancien village de Petit-Cherre, situé à l'angle de la route d'Hermance et du côté impair du chemin de la Savonnière. (Co 06).
- > Des sépultures et une dalle en molasse au 45 de la route de Thonon (Co 07).
- > Le tracé supposé de la voie romaine de la rive gauche (Co 10).

Par ailleurs des objets isolés ont été trouvés : trésor monétaire à Vézenaz (Co 12) et squelette à Sous-Caran (Co 13).

7.4 Inventaire fédéral des voies de communication (IVS)

L'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) est établi en application de l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). L'IVS distingue trois niveaux hiérarchiques d'importance de la voie (nationale, régionale et locale) et trois degrés de préservation des traces historiques, dépendant également d'éléments tels que murs, végétation, bornes, croix, etc. (sans substance, avec substance et avec beaucoup de substance).

Les objets répertoriés à l'IVS sont :

- > Les chemins des Prés-Galland (GE 6.3.6) et de Séchant (GE 6.3.7), inscrits comme voie d'importance nationale avec beaucoup de subs-



Allée de charmes au chemin de la Gabiule (IVS 306.02) et allée de chênes le long du chemin de Blémant (IVS GE 310.0.2).



Le chemin de Séchant

- tance⁷. Le premier est bordé de haies et d'une allée de chênes multi-centenaires. Le second est bordé par un cordon boisé formé par un alignement de chênes.
- > Le chemin du Château-de-Bellerive (GE 12.2.3), inscrit comme voie d'importance nationale avec substance.
 - > Les chemins de la Gorge (GE 203.1) et de la Gentille (GE 101.2.1), inscrits comme voie d'importance régionale avec substance.
 - > Les chemins de la Gabiule (GE 306.0.2), de Blemant (GE 310.02) des Foulis (GE 342.02), inscrits comme voie d'importance locale avec substance.

La commune de Collonge-Bellerive se positionne historiquement comme important point de passage entre Genève et Thonon. Dès le Moyen-Age, le chemin transitant par Ruth, le centre de Vézenaz et Saint-Maurice était un important trait d'union entre Genève et le Chablais. Dès la fin du 18^e siècle, un second tracé, la route du Chablais, puis route du Simplon (actuelles route de La-Capite puis de Thonon) vient renforcer cette liaison. Ces deux itinéraires, plus la route du bord du lac, construite dès 1860, ont une importance nationale, même si les exigences du transit moderne les ont vidées de leur substance historique.

La route d'Hermance et certains tracés perpendiculaires au lac, dont le chemin de Saint-Maurice ou la route de Compois ont également une importance historique régionale.

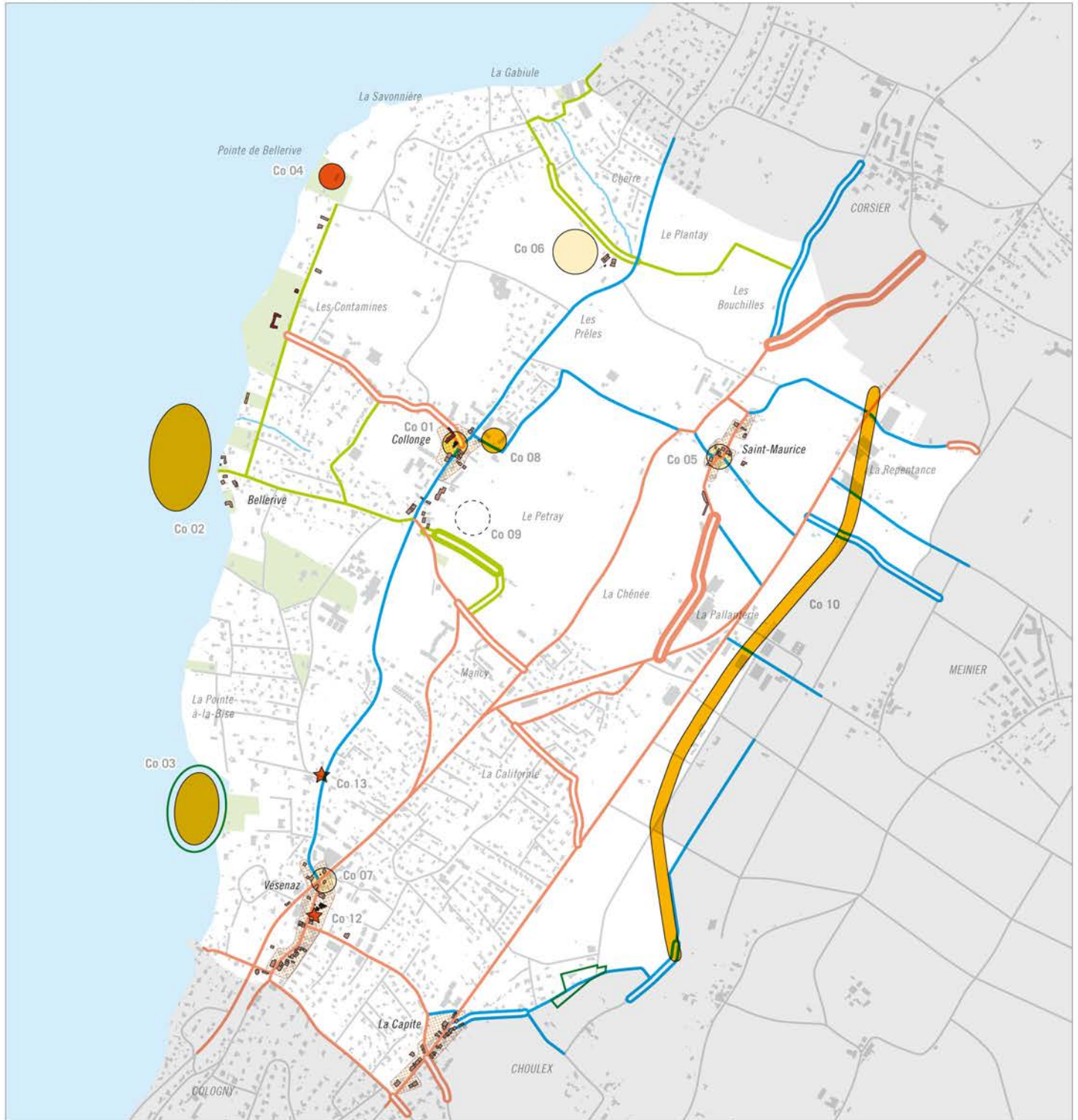
Certaines parties de ces tracés ont su garder leur substance historique, comme le chemin de Séchant, partie de la première route reliant Thonon à Genève. Ce chemin a perdu toute son importance en tant que lieu de passage (trafic agricole seul autorisé), au profit des routes de Thonon et d'Hermance, mais grâce à sa haie de beaux arbres et à son revêtement naturel, son cachet ancien est resté intact.

⁷ La *substance* d'une voie est définie par la persistance d'éléments historiques liés au tracé : murs de pierre, alignements d'arbres, haies, revêtements, bornes, etc.

7.5 ICOMOS

L'ICOMOS (International Council on Monuments and Sites) est une organisation non gouvernementale, présente dans de nombreux pays, se consacrant « à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel » (www.international.icomos.org). Le groupe de travail « jardins historiques » de la section suisse de l'ICOMOS travaille à un « inventaire détaillé ainsi qu'à l'étude scientifique de l'histoire de l'art des jardins. Le recensement fournit aux instances concernées les bases qui leur permettent de développer une politique de protection des jardins et des parcs historiques ».

Les jardins recensés sur le territoire communal figurent sur la carte ci-après.



Inventaire des voies historiques de Suisse:

réseau d'importance locale

- sans substance
- avec substance
- avec beaucoup de substance

réseau d'importance régionale

- sans substance
- avec substance

réseau d'importance nationale

- sans substance
- avec substance
- avec beaucoup de substance

Bâtiment classé

Bâtiment figurant au recensement architectural, valeur de recensement 1 et 2 / 3 et 4+

Site naturel classé

Site ISOS méritant d'être sauvegardé

Espace vert figurant au recensement ICOMOS

Recensement archéologique:

trouvaille isolée

site connu, partiellement fouillé

site connu

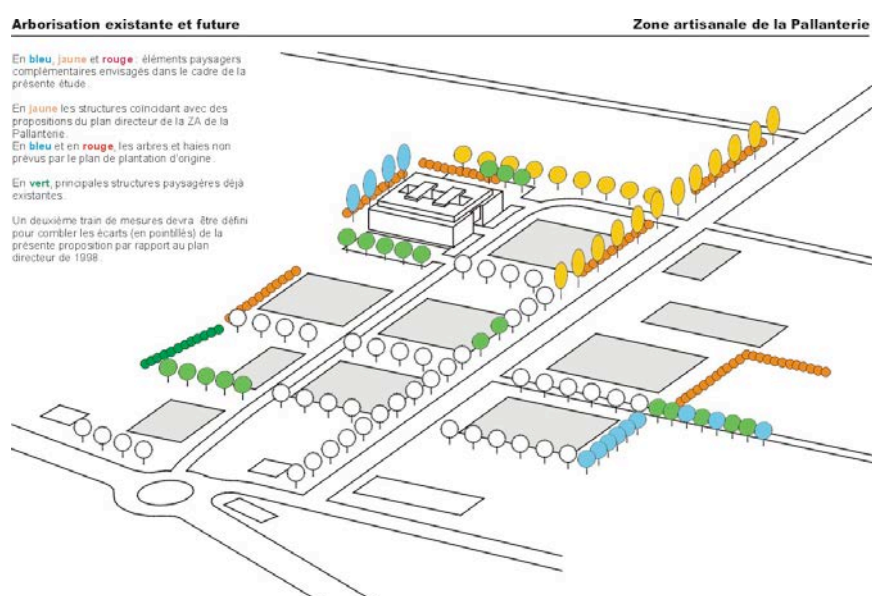
site fouillé

site présumé

zone potentielle

7.6 Projet des 3 Nants

Un concept d'évolution paysagère pour la région de Meinier (« Projet des 3 Nants ») a été établi en 2002 par l'AGCETA et le bureau In Situ Vivo. Une partie des aménagements paysagers envisagés touche également le territoire de Collonge-Bellerive, notamment dans le secteur de la zone industrielle et artisanale de La Pallanterie. Le projet repose sur l'intégration de 6 grandes thématiques que sont la nature, le paysage, le patrimoine, l'agriculture, les loisirs et l'information.



Extrait du projet des 3 nants : arborisation existante et future. Source : In Situ Vivo / AgriGenève

7.7 Un projet paysager

Le projet paysager synthétise une multitude de mesures d'aménagement définies dans les différents chapitres du plan directeur. Il permet d'inscrire toutes ces approches sectorielles dans un concept qui assure la cohérence de l'ensemble.

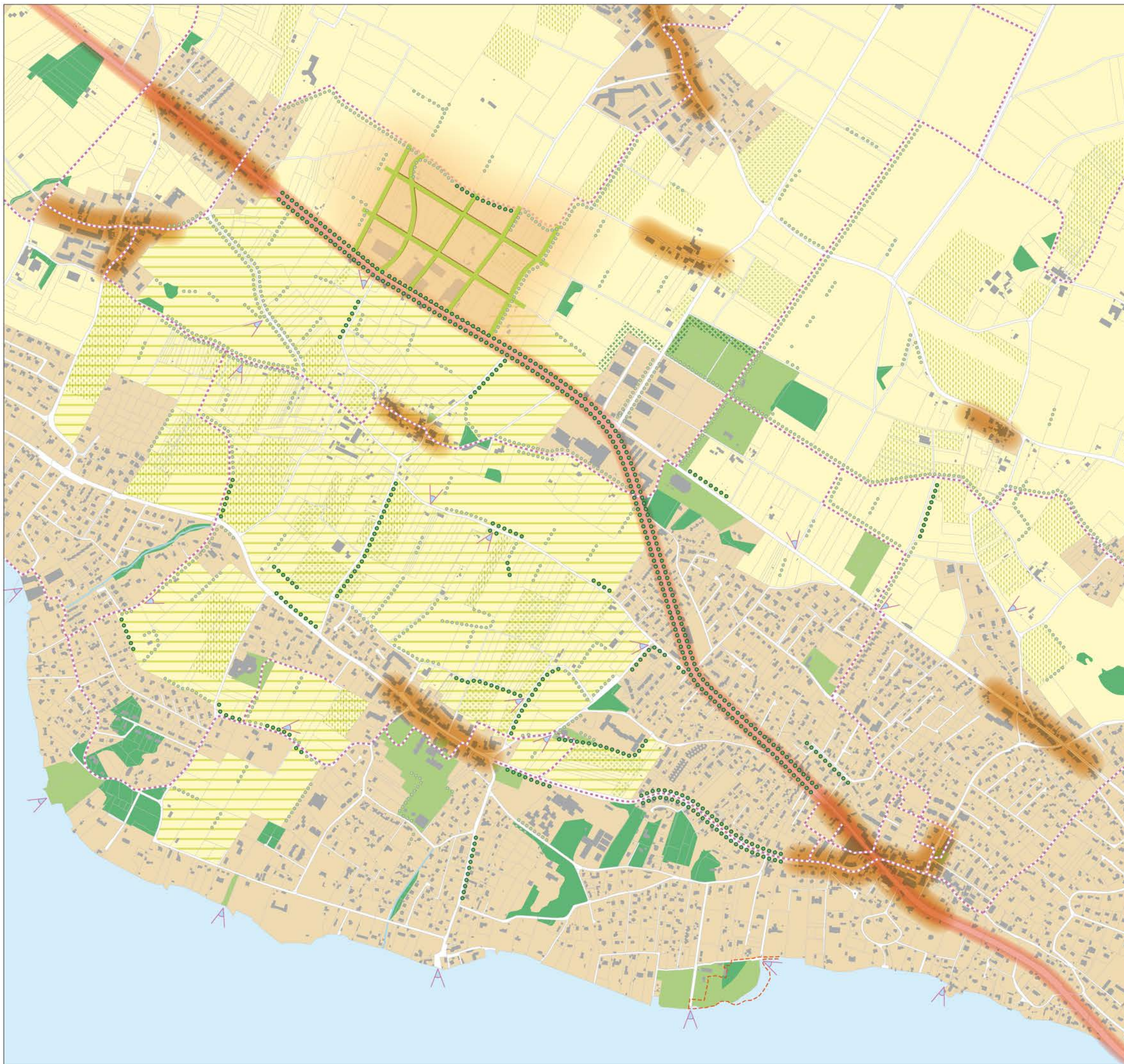
Il peut être décliné au travers de ses diverses composantes:

> La **structure bocagère** a été largement supprimée dans les grandes aires d'exploitation agricole. Il s'agit de reconstituer cette structure et de l'intégrer à un réseau agro-paysager.



Alignement d'arbres au chemin de Blémant

- > On y compte également de très nombreux **alignements de vieux arbres** (chênes) d'une grande valeur paysagère et patrimoniale (vestiges et témoins du passé). Les enjeux consistent d'une part à assurer leur pérennité (prévoir leur remplacement) et d'autre part à compléter les alignements et à les intégrer dans les réseaux de promenades.
- > De nombreux **arbres isolés** constituent de véritables monuments qui sont autant des repères spatiaux et temporels. Ils méritent d'être identifiés et protégés.
- > La mise en valeur des **espaces publics villageois** (places, parcs) et notamment des traversées de localité (séquences d'approche, centre villageois) constitue également un objectif communal.



-  "Cœur vert", espace agricole central
-  Aire agricole / vignes / verger
-  Avenue paysagère
-  Aménagement de l'espace public: mise en valeur des centres de village
-  Élément de transition (arborisation, verger) à implanter dans le cadre du projet des 3 Nants
-  Alignement, allée d'arbres à créer ou à compléter
Traitement paysager marquant les entrées de village
-  Haie, alignement d'arbres existant
-  Bois, bosquet / espace vert et sportif
-  Territoire bâti et à bâtir
-  Parcours de promenade
-  Point de vue
-  Extension urbaine, localisation préférentielle
-  Site de reproduction des batraciens d'importance nationale (Pointe-à-la-Bise)



